AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP-4-5-73010155

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Supplément N° 2 au bulletin N° 151 d'Avril 1973 -

1973 - 8ème envoi

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

La période des fortes projections de germes hivernants (ascospores) se poursuit alors que les conditions climatiques sont très incertaines. En conséquence, il est prudent d'effectuer un nouveau traitement dès que possible si le temps perturbé persiste, sinon le retarder au maximum jusqu'à une nouvelle menace de pluie.

A propos des traitements "stop" et de la "stérilisation des taches" par l'action de certains produits, nous extrayons du bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles "Aquitaine" des résultats d'expérimentation effectuée aux Etats-Unis, dans l'état de New-York :

a) Traitements stop :

Une pulvérisation fongicide est effectuée sur des pommiers en pots maintenus en serre à 18°C, 14, 16, 20 et 24 heures après inoculation artificielle de tavelure sur la variété Rome-Beauty. Les nombres de taches observées sur feuilles après incubation sont les suivants :

Nombre de taches de tavelure par feuille

Traitements	Temps séparant l'inoculation et le traitement			
	14 heures	16 heures	20 heures	24 heures
Doguadine.	1	1	19	25
Bénomyl.	10	18	42	50
Mancozèbe.	11	23	44	69
Captane.	14	33	47	62
Témoin	36	53	77	91

Ces essais confirment les résultats obtenus à Toulouse en 1959 et 1960 lors d'expérimentation de ce type mais réalisée dans les conditions naturelles, en ce qui concerne la doguadine qui s'était avérée intéressante appliquée jusqu'à 36 heures après le début de la pluie contaminatrice.

b) Traitement de stérilisation des taches :

Cet essai se déroule sur de jeunes arbres portant de nombreuses taches récentes de tavelure sur feuilles.

Après nettoyage des taches, on applique un traitement fongicide. Une semaine plus tard, on procède au lavage de ces taches et, à partir de l'eau de lavage, on détermine le nombre de conidies nouvelles par tache.

- Traitements :	- Nombre de conidies par tache :
Doguadine	2.000
Bénomyl	10.000
Mancozèbe	36.000
Captane	100.000
Témoin non traité	51.000
Témoin traité à l'eau	55.000

P/.320

- Oïdium du pommier :

Continuer à assurer la protection, notamment à l'occasion du traitement anti-tavelure.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Monilia, Gnomonia du cerisier :

En cas de menace de pluie, appliquer l'un des fongicides de synthèse suivants (dosage exprimé en matière active par hl) : thirame (200 g) ; folpel (100 g) ; mancozèbe (160 g) ; bénomyl (30 g) ; thiabendazole (100 g) ; méthylthiophanate (70 g).

/ARBRES FRUITIERS ET VIGNE/

- Araignée rouge (P. ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver sont devenues importantes à partir du 25 avril et se poursuivent en s'amplifiant. Dans les plantations où la présence de très nombreux oeufs d'hiver a été constatée, il y aurait lieu d'envisager un traitement à appliquer au mieux au début de la semaine du 7 au 12 mai.

Compte tenu de la végétation, un produit à base soit de tétrasul (Animert V.101), soit de tétradifon (Tédion émulsion), ou encore de dicofol (non dangereux pour les auxiliaires et les abeilles en cas de présence de plantes en fleurs) est à choisir. En ce qui concerne le tétrasul, attendre pour effectuer le traitement une période de 3 à 4 jours de beau temps sans pluie.

/V I G N E/

- Excoriose :

Rappelons que les attaques sérieuses se produisent entre les stades C et E (premières feuilles étalées) si des pluies surviennent. Dans ce cas, et seulement dans les vignes reconnues contaminées, on pourrait appliquer l'un des produits suivants :

- dichlofluanide (Euparène) à 200 g de MA/hl.
- folpel + captafol (Mycodifol, ou Difosan) à 250 g de MA/hl de la spécialité commerciale choisie.
- mancozèbe (Dithane M 45, ou Sandozèbe) à la dose de 280 g de MA/hl.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Pourriture grise des fraises :

Nous rappelons les termes du bulletin précédent du 17 avril et ajoutons que pour respecter la législation sur les taux de résidus tolérés (par l'Allemagne notamment), tout traitement au bénomyl ou au méthylthiophanate doit cesser au moins 15 jours avant la récolte.

/GRANDES CULTURES/

- Puceron cendré du chou sur colza :

Quelques foyers de ces pucerons ont été signalés. Lorsque les traitements contre les charançons des siliques n'ont pas encore été effectués, on aura intérêt à choisir un produit aphicide non toxique pour les abeilles (voir par ailleurs notre note du 23 mars).

BALMA, le 2 Mai 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.